



STEPHANIE.immo

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s)

NOM	NOM
PRÉNOM	PRÉNOM
N° NATIONAL	N° NATIONAL
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
RUE	RUE
CODE POSTAL/VILLE	CODE POSTAL/VILLE
TÉL/EMAIL	TÉL/EMAIL
ASSUJETISSEMENT TVA	ASSUJETISSEMENT TVA
ÉTAT CIVIL	ÉTAT CIVIL
SI MARIÉ RÉGIME MATRIMONIAL :	CHOIX DU NOTAIRE MÂITRE À

Ci-après dénommé(e)s « l'offrant », déclare, par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, du bien immobilier situé à **5300 Andenne rue de Perwez 43** libre et quitte à l'acte authentique de tous empêchements, charges et privilèges, au prix de :

payable à la signature de l'acte authentique, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris, sous déduction des acomptes éventuellement versés entre-temps.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'acceptation éventuelle de l'offre sera valablement notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celle-ci par email.

En cas d'acceptation de l'offre, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

L'offrant déclare qu'il a bien été informé par l'agence immobilière du fait qu'aucune garantie ne peut lui être donnée quant à l'obtention du taux réduit (revenu cadastral inférieur à 745€) et que l'obtention du taux réduit n'est pas une condition essentielle de son acquisition.

L'offrant avoir été parfaitement informé préalablement à la remise de cette offre que :

- les différents abris démontables présents dans le jardin n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable,

ZG@STEPHANIE.IMMO - TÉL 0472.67.64.01 - IPI N° 516.522 - N° ENTREPRISE :
BE0761.802.465

La communication de la présente offre à l'agence immobilière, agissant en qualité de courtière sans pouvoir de décision finale, est réputée avoir les mêmes effets que sa réception par le propriétaire.

- que la vitre du feu ouvert est cassée et que la ventilation ne fonctionne plus,
- qu'il existe une discordance entre la contenance cadastrale/du titre de propriété et la contenance reprise dans les renseignements urbanistiques, ce que l'urbanisme explique comme suit : « *Concernant la différence de superficie que vous trouvez dans les renseignements urbanistiques, elle est due au fait que notre programme calcule le périmètre sur une carte vectorisée. Les données que vous avez sur la matrice sont des données de la partis qui sont justifiable uniquement pour le revenu cadastral et si n'ont pas fait l'objet d'un plan de mesurage récent, ne sont presque jamais justes. Si vous essayez de calculer ce périmètre sur le site de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (sur la plateforme CadGIS) vous voyez que la superficie du terrain est environ 7,90 ares. »*

Il fera son affaire personnelle des points ci-avant, à l'entière décharge du vendeur et sans recours contre lui,

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à payer, dans les huit jours de l'acceptation de son offre par le vendeur, un acompte de 10% du prix de vente sur le compte tiers de l'agence stephanie.immo n°BE37 7320 5435 6528.

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à signer un compromis de vente à la première demande et à passer l'acte authentique de vente au plus tard dans les quatre mois à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie.

L'offrant déclare savoir que la présente offre l'engage de manière définitive, sauf les réserves qui y sont explicitement exprimées, et qu'en cas de manquement à ses obligations, il devra indemniser l'agence immobilière du montant complet de ses honoraires et ce, à l'entière décharge de la partie venderesse. (Biffer si la mention est inutile) Cette offre d'achat est faite sous réserve d'acceptation d'un prêt hypothécaire, aux conditions normales du marché, d'un montant de : _____.

L'offrant s'engage à solliciter ce prêt sans délai et en faisant toutes diligences normales en vue de son obtention auprès d'au moins deux sociétés de son choix.

A défaut par l'offrant de prouver par écrit à l'agence, que le crédit n'a pas été accordé, dans les quatre semaines à dater de l'acceptation de la présente offre par le(s) propriétaire(s), la condition sera considérée comme réalisée et dès lors, la vente sera parfaite.

En cas de refus, la condition suspensive sera réputée non réalisée et la présente vente censée n'avoir jamais été conclue. Si un acompte a été versé, il sera entièrement restitué à l'acquéreur.

Cette offre restera valable jusqu'au _____ à minuit et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.

Fait à _____ le _____.

Pour acceptation (signature précédée de la mention «lu et approuvé »)

L'OFFRANT

LE PROPRIÉTAIRE

Règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données Les données à caractère personnel communiquées à l'agence immobilière sont uniquement destinées à la bonne exécution de la mission confiée et au respect des obligations légales. Dans ce cadre, elle peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la mission (Agents immobiliers, Notaire(s), vendeurs...). La confidentialité des informations est assurée par l'agent immobilier et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute réglementation à laquelle l'agent immobilier est soumis (prévention du blanchiment...). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenues sur simple demande en format papier.

ZG@STEPHANIE.IMMO - TÉL 0472.67.64.01 - IPI n° 516.522 - N° ENTREPRISE : BE0761.802.465

La communication de la présente offre à l'agence immobilière, agissant en qualité de courtière sans pouvoir de décision finale, est réputée avoir les mêmes effets que sa réception par le propriétaire.